

VMC Gaz existante : certificats et attestation

Toutes les VMC Gaz en service doivent faire l'objet d'un contrat d'entretien écrit et conclu entre le gestionnaire de l'immeuble d'une société de maintenance spécialisée.

A l'issue de chacune des visites annuelles ou quinquennales, l'entreprise délivre un certificat :

- [Certificat de visite annuelle](#)
- [Certificat de visite quinquennale](#)

Lorsqu'un dispositif de sécurité collective (DSC) est installé, l'entreprise est tenue de rédiger une attestation de conformité de ce DSC.

- [Attestation de conformité DSC](#)

Renseignements complémentaires :

Bibliographie associée

Pour obtenir des informations complémentaires sur ce sujet, vous pouvez vous procurer auprès de votre librairie les trois documents suivants :

- [Installations de ventilation mécanique contrôlée combinée avec l'extraction des gaz brûlés d'appareils de chauffage ou de production d'eau chaude](#)
- [Guide de diagnostic et de maintenance des installations de VMC-Gaz - Edition décembre 2005](#)
- [Aide-mémoire : La réglementation dans l'habitat pavillonnaire neuf avec VMC des installations de gaz naturel](#)

CERTIFICAT ANNUEL
DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION COLLECTIVE DE VMC-GAZ
(un certificat doit être rédigé pour chaque extracteur de VMC-Gaz)

Opération visitée :	Date de réalisation :
Adresse de la résidence :	
Bâtiment ou cage :	Nombre de logements concernés :
Référence extracteur :	

Gestionnaire :
Adresse : Téléphone :

Caractéristiques de l'installation VMC-gaz	
type ⁽¹⁾ : modulée / non modulée / hygro-gaz	directe / inversée
nombre de colonnes cuisine :	nombre total de colonnes :
type sécurité collective ⁽¹⁾ : DSC filaire / DSC par courants porteurs / Absent	
⁽¹⁾ surligner la bonne mention	

Je soussigné,, représentant de la société, certifie avoir réalisé les opérations annuelles de vérification et d'entretien de l'installation de VMC-Gaz conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 avril 1985 modifié par l'arrêté du 30 mai 1989.

J'ai réalisé les opérations suivantes :

- contrôle et entretien des entrées d'air,
- contrôle et entretien des bouches d'extraction,
- contrôle et entretien du conduit de raccordement et des conduits de liaison,
- vérification de l'absence d'appareils perturbateurs,
- vérification du type d'appareil et du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC dans le logement,
- contrôle du réseau collecteur horizontal et vertical,
- vérification du fonctionnement du système de détection de défaut du DSC au niveau de l'extracteur.

Remplacements / réfections de matériels	localisation

Type anomalies identifiées dans le cadre de la visite et nécessitant une intervention ultérieure	localisation

Logement(s) inaccessible(s) pour le(s)quel(s) l'entretien n'a pas pu être réalisé :

Le technicien de maintenance

Signature

Le client

Nom et signature

FICHE DE CONTROLE ANNUEL PAR LOGEMENT
(une fiche de contrôle doit être rédigée pour chaque logement)

Logement visité (numéro / nom) : Date de réalisation :
Bâtiment : Etage

CONTROLE, VERIFICATION ET ENTRETIEN À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE LOGEMENT

V-E : vérification, entretien ; **R** : remplacement ; **A** : anomalie non corrigée **V-E** **R** **A**

1. Contrôle et entretien des entrées d'air

- V-E : démontage et nettoyage des entrées d'air.
- V : vérification de la vacuité de la section libre de toutes les entrée d'air.
- V : vérification du nombre et du type des modules d'entrées d'air.
- R : remplacement d'un module d'entrée d'air défectueux.
- A : absence d'entrée d'air dans une des pièces sèches.
- A : section insuffisante d'une entrée d'air.
- A : l'amenée d'air est insuffisant (passage de transit insuffisant).
- A : le nombre et le type des modules d'entrées d'air sont insuffisants.

2. Contrôle et l'entretien des bouches d'extraction

- V-E : vérification de la présence de la bouche VMC-Gaz, démontage et nettoyage.
- V-E : démontage et nettoyage des bouches d'extraction classique.
- R : remplacement d'une bouche VMC-Gaz défectueuse.
- R : remplacement d'une bouche d'extraction classique défectueuse.
- R : pose d'une manchette de fixation et réfection de son étanchéité aéraulique.

3. Contrôle et entretien du conduit de raccordement et des conduits de liaison

- V-E : vérification de la vacuité et du bon état des conduits de raccordement.
- E : nettoyage du conduit de raccordement.
- V-E : vérification de la vacuité et du bon état des conduits de liaison.
- V-E : nettoyage du conduit de liaison.
- R : réfection / remplacement du conduit raccordement.
- R : réfection / remplacement du conduit de liaison.
- A : mauvais état du conduit de raccordement.
- A : mauvais état du conduit de liaison.

4. Vérification de l'absence perturbateurs

- V : contrôle de l'absence d'appareils perturbateurs.
- A : présence d'un appareil motorisé (hotte, sèche linge, ...) raccordé à la VMC-Gaz.
- A : présence d'un appareil d'eau chaude et/ou de chauffage non raccordé dans le dans le local où se situe le générateur VMC-Gaz.
- A : présence d'un dispositif d'extraction d'air individuel vers l'extérieur (utilisation déconseillée).

5. Vérification du type d'appareil et du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC dans le logement

- V : vérification du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC.
- R : mise en place d'un organe de coupure de l'alimentation 24 V du relais.
- R : remplacement d'un relais de sécurité défectueux.
- R : raccordement de la ligne chaudière au relais de sécurité.
- R : remplacement d'un récepteur défectueux.
- A : l'appareil VMC est raccordé électriquement à une prise standard.
- A : l'appareil VMC n'est pas spécifique VMC-Gaz.

**CERTIFICAT QUINQUENNAL DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN
DE L'INSTALLATION COLLECTIVE DE VMC-GAZ**

Opération visitée : Date de réalisation :
Adresse de la résidence :
Bâtiment ou cage : Nombre de logements concernés :
Référence extracteur :

Gestionnaire :
Adresse : Téléphone :

Caractéristiques de l'installation VMC-Gaz

type ⁽¹⁾ : modulée / non modulée / hygro-gaz directe / inversée
nombre de colonnes cuisine : nombre total de colonnes :
type sécurité collective ⁽¹⁾ : DSC filaire / DSC par courants porteurs

⁽¹⁾ surligner la bonne mention

Je soussigné,, représentant de la société, certifie avoir réalisé les opérations de vérification et d'entretien quinquennales de l'installation de VMC-Gaz conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 avril 1985 modifié par l'arrêté du 30 mai 1989.

J'ai réalisé les opérations suivantes pour tous les logements desservis par cette installation :

- contrôle et entretien des entrées d'air,
- contrôle et entretien des bouches d'extraction,
- contrôle et entretien du conduit de raccordement et des conduits de liaison,
- vérification de l'absence d'appareils perturbateurs,
- vérification du type d'appareil dans le logement,
- contrôle du réseau collecteur horizontal et vertical,
- **vérification et réglage du réseau aéraulique par mesures de dépression et de débits,**
- **vérification du bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif de DSC.**

Remplacements / réfections de matériels / corrections réalisées	localisation

Type anomalies identifiées dans le cadre de la visite et nécessitant une intervention ultérieure	localisation

Le technicien de maintenance
Signature

Le client
Nom et signature

**ATTESTATION DE CONFORMITE DU DISPOSITIF DE SECURITE
COLLECTIVE SUR VMC GAZ AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

Installation de ventilation mécanique contrôlée combinée avec l'extraction des gaz brûlés d'appareils de chauffage ou de production d'eau chaude raccordés :

Dispositions réglementaires de référence :

Document COPREC de septembre 1988 Réf. : COPREC DC/NR/5 modifié janvier 1991
approuvé par décision ministérielle.

Références du projet d'installation :

- Nom de l'opération :
- Nombre de logements desservis :
- Nombre de Caissons :
- Adresse(s) de l'opération :
- Maître d'ouvrage :

Je soussigné, Monsieur _____, agissant en qualité de _____ pour le compte de l'entreprise désignée ci-dessous, déclare avoir exécuté l'installation d'un système de sécurité collective sur une VMC GAZ existante et certifie que le matériel mis en place est conforme à la réglementation en vigueur, et atteste avoir procédé aux essais du dispositif de sécurité qui se sont révélés satisfaisants sur l'ensemble des logements et des installations.

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Fait à _____, le _____

Cachet de l'entreprise

Signature